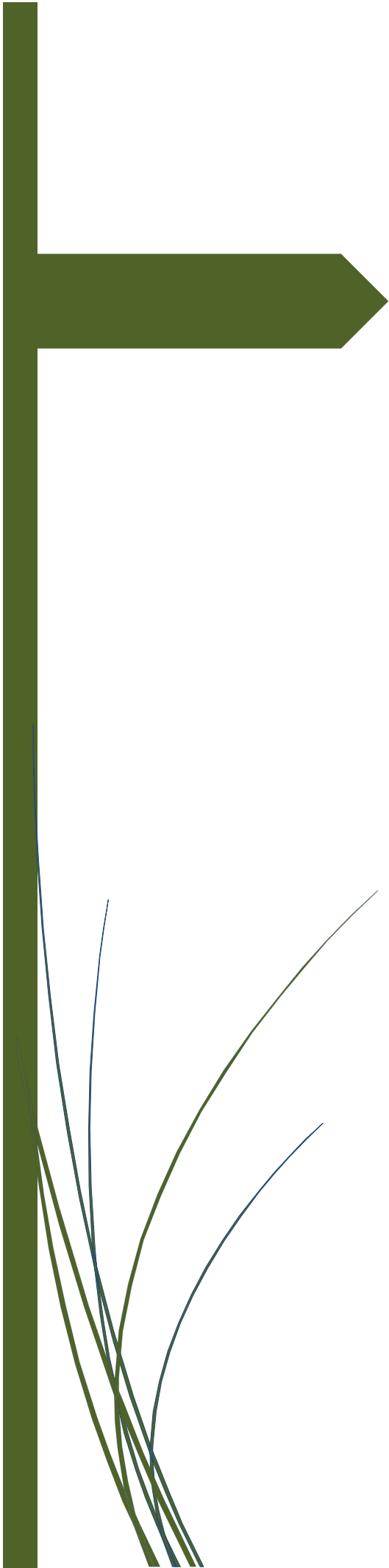




Protocole d'Accueil Centre d'activités les Bruyères

Modalités d'organisation

A compter du 4 Novembre 2020



Association Loisirs et Culture

300 ALLEE MARCEL LEFEUVRE 35310 BREAL SOUS MONTFORT

Centre d'activités les Bruyères

Avant-propos :

Le retour à l'accueil de loisirs à compter du 4 novembre 2020 s'appuie sur l'application de règles sanitaires strictes qui modifient et transforment l'accueil des enfants. Ces règles, en premier lieu desquelles la distanciation physique, s'imposent à nous tous et doivent impérativement être respectées par tous les parents et les enfants.

Le respect de l'intégralité constituant le présent protocole est obligatoire et non négociable.

Malgré toute l'attention rigoureuse portée à l'application du présent document par notre structure, Mme Grossi Angélique, Présidente de l'association et M. Taillandier le Directeur de l'association ainsi que l'ensemble des équipes pédagogiques et du personnel ne pourraient en aucune façon être tenus pour responsables des écarts des enfants quant aux consignes sanitaires et aux éventuelles conséquences sur la santé. Les familles auront un rôle actif dans la mise en œuvre de ces modalités.

Notre structure accueillera les enfants provenant de 4 communes et représentant 9 écoles ou groupes scolaires.

IMPORTANT

La commune de Goven disposant d'un accueil de loisirs, les enfants scolarisés sur ses écoles ne pourront être accueillis dans nos locaux le Mercredi afin de limiter le brassage des populations.

Les règles essentielles

Cette partie reprend les éléments à mettre en place et à respecter pour assurer la reprise de l'accueil des enfants. Le respect des prérogatives inscrites est impératif pour assurer la reprise de l'animation et l'accueil des enfants.

L'accueil des enfants

Cette partie présente l'organisation de l'entrée à la sortie, les temps d'animation et la restauration.

Les inscriptions et modalités de paiement

La singularité de la situation nous oblige à modifier les modes d'inscription et de paiement que vous pourrez retrouver dans cette dernière partie.

Les règles essentielles

Distanciation physique :

La première règle à appliquer de façon stricte et non négociable est la distanciation physique : une distance d'au moins 1 mètre doit être autant que possible respectée entre chaque personne dans son enceinte par les enfants et notre équipe éducative. **Seuls les enfants de moins de 6 ans pourront jouer ensemble.**

Le respect de cette règle fait également partie de l'apprentissage. Ce travail éducatif important des parents et des animateurs constitue la règle de base sans laquelle la réouverture de l'accueil de Loisirs est impossible.

Des espaces d'un mètre seront matérialisés sur les voies d'accès aux différentes entrées de la structure pour faciliter le respect et l'apprentissage de la règle.

Aucun parent n'est autorisé à pénétrer dans les bâtiments sauf sur demande expresse du directeur de la structure.

La circulation dans l'enceinte du centre est organisée pour éviter autant que possible les croisements des enfants.

Les salles d'animation sont aménagées afin de respecter strictement la distanciation physique.

Chaque école disposera de sa salle. La configuration de nos bâtiments permet l'accueil **de 10 à 15 enfants par salle.**

Chaque salle disposera d'un espace extérieur délimité et à usage unique pour les occupants.

Les chambres d'hébergement seront transformées en salle de repos pour les plus petits.

Les gestes barrières :

Il est important de rappeler aussi souvent que possible les gestes à adopter tout particulièrement dans l'enceinte de l'accueil de Loisirs.

- Ne pas serrer la main et interdire les embrassades
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Utiliser un mouchoir à usage unique (à jeter). *Les enfants devront avoir dans leur sac un paquet de mouchoirs à usage unique.*

Les masques :

Les adultes qui accueillent (animateurs et personnel) seront munis de masques. Port du masque dans toutes les situations.

Les enfants âgés de plus de 6 ans doivent arriver avec des masques fournis par la famille.

Lavage des mains & gel hydro-alcoolique :

Les enfants doivent se laver les mains plusieurs fois par jour : à leur arrivée, avant et après les temps d'animations extérieures, avant et après le repas, au départ de la structure.

De même, avant et après chaque passage aux toilettes et chaque fois qu'un enfant se mouche, tousse ou éternue, il doit se laver les mains.

Le lavage des mains (au moins 20 s) pour les enfants se fait en utilisant eau, savon liquide en distributeur et serviettes papier à usage unique. Des affiches seront apposées dans les toilettes.

Le gel hydro alcoolique (fourni par le centre) est à l'usage exclusif des adultes. Vous ne devez pas fournir de tube de gel hydro alcoolique à vos enfants, des risques de projections et d'ingestions existent.

La désinfection et le nettoyage :

Le nettoyage et la désinfection du matériel et des locaux sont effectués par le personnel de l'association plusieurs fois par jour.

Un nettoyage spécifique par une entreprise extérieure est effectué en amont de la venue des enfants.

Les deux étapes de nettoyage puis de désinfection sont expliquées à l'ensemble de notre personnel quant à la méthode et à la fréquence dans le protocole sanitaire.

Minimum une fois par jour : tables, chaises, sols des salles occupées par des enfants et par l'ensemble des adultes travaillant dans les locaux.

Plusieurs fois par jour : sanitaires (toilettes, lavabos, robinets & poussoirs, loquets, ...), points de contact fréquents (poignées, interrupteurs, ...), matériels pédagogiques le cas échéant, photocopieur.

Les salles seront aérées très régulièrement dans la journée.

L'accueil des enfants

Remarques générales :

Les groupes sont constitués en fonction de leur appartenance aux écoles et non de leur commune d'habitation.

Seuls les enfants inscrits dans les établissements scolaires seront accueillis. Une priorité sera donnée pour les enfants dont les deux parents travaillent. Une attestation de votre employeur pourra vous être demandée à cet effet.

Pour favoriser la gestion des groupes et des déplacements, les inscriptions à la journée doivent être privilégiées. **Les départs et arrivées seront uniquement possible entre 13h30 et 14h45.**

Les familles s'engagent à faire une prise de température quotidienne de leur enfant avant son arrivée sur notre structure (la température doit être inférieure à 37.8°C). En cas de doute une prise de température pourra être effectuée.

Entrées-sorties :

La limitation du brassage des enfants nous conduit à adopter de nouveaux dispositifs. Les horaires d'accueil et de départ seront strictement encadrés et ne pourront souffrir d'aménagement.

Dépose minute :

Aucun parent n'est autorisé à pénétrer dans les locaux ni à sortir de son véhicule (sauf pour aider un enfant en bas âge). L'accueil sera fait par le Directeur de la Structure.

Les enfants de plus de 6 ans iront directement dans leur salle via un cheminement spécifique limitant les croisements.

Pour les enfants de moins de 6 ans, les personnels de direction de l'accueil de loisirs assureront le transfert.

L'arrivée pour les enfants le matin ainsi que la reprise du soir, se fera sous forme de « **dépose minute** » entre **7h30 et 8h30**.

Le Parking disposant de peu de place, elles seront réservées au strict stationnement des salariés. Il vous est demandé de respecter impérativement ces horaires d'arrivée dans l'accueil de loisirs. En cas de retard, votre ou vos enfants ne seront pas acceptés, **même pour 5 minutes**.

Constitution des groupes :

Les enfants sont accueillis par groupes de **12 à 15 maximum** selon les salles. Pour les groupes constitués d'enfants de moins de 6 ans et de plus de 6 ans, l'encadrement sera assuré par 2 animateurs. Pour les groupes inférieurs à 12 enfants et constitués d'enfants de + de 6 ans, seul 1 animateur sera l'encadrant.

Néanmoins, pour faciliter la gestion de la vie quotidienne (toilettes, nettoyage des locaux...) chaque bâtiment disposera du soutien d'un personnel de la direction de l'accueil de loisirs.

En salle d'animation :

L'organisation des espaces dans chaque salle est réfléchie pour que les distanciations sociales soient strictement respectées.

Nos animateurs organiseront des activités favorisant cette distanciation sociales. Chaque table sera espacée de plus d'1 m des autres.

Chaque enfant devra avoir ses paquets de mouchoirs et sa bouteille d'eau : interdiction formelle de boire aux robinets.

Pour chaque salle un bloc sanitaire sera attribué pour la journée.

Les animations extérieures:

Les temps d'animations extérieures se dérouleront dans 7 périmètres distincts. (1 par salle)

Des activités d'observations pourront être organisées à proximité immédiate de notre site (Mini-ferme, jardin pédagogique et forêt). Les animations seront échelonnées pour empêcher les croisements des groupes. Tous les matériels utilisés individuellement seront désinfectés après chaque séance.

Tous les enfants se laveront les mains avant d'aller dehors, selon les mêmes règles que lors de l'entrée en salle.

En cas de beau temps, chaque groupe disposera d'un espace extérieur aménagé juxtaposé à leur salle.

Les enfants n'auront pas de jeux collectifs (balles, ballons, cerceaux...).

Au retour en salle d'animation, le lavage des mains est obligatoire.

Temps de restauration

Un déjeuner complet sera fourni et servi dans les salles habituelles en respectant les mesures de distanciations sociales.

Un goûter pour chaque enfant sera donné dans les mêmes modalités sanitaires.

IMPORTANT : Si votre enfant est sujet à une allergie alimentaire, vous devrez fournir son repas ET son goûter. Une armoire froide sera mise à disposition à cet effet.

Gestion d'un cas de Covid :

Enfin, en cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un enfant (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs...), celui-ci sera immédiatement isolé à l'infirmerie sous la surveillance d'un adulte qui prendra sa température. Vous serez appelé sans délai afin de venir récupérer votre enfant tout en respectant les mesures barrières. Vous serez invité à consulter un médecin et le cas échéant à réaliser un test de dépistage. L'enfant ne pourra revenir à l'accueil de Loisirs qu'après un avis du médecin. Si l'enfant est atteint du Covid 19, l'école de votre enfant sera prévenue et un processus de suivi et d'isolement pour les cas contacts pourra être mis en œuvre.

A cette fin, il faudra prévoir, un moyen de garde pour votre enfant, **que vous pourrez solliciter à tout moment.**

Pour cette période particulière, nous vous demandons **d'être joignable à tout moment.** Si vos coordonnées téléphoniques ont changé, merci de nous le faire savoir.

Inscriptions et modalités de paiement :

Modalités :

L'utilisation du « portail famille » est à privilégier. Si vous souhaitez déposer des chèques CESU ou ANCV, merci de prendre rendez-vous avec notre secrétaire via le lien suivant : <https://www.centre-les-bruyeres.bzh/info-contact>

ATTENTION : Seuls les enfants inscrits dans les écoles des communes de **Bréal, Mordelles, Lassy et Baulon** sont acceptés.

Délai d'inscription:

Du fait de l'urgence et des difficultés pour les familles à se projeter, la date limite d'inscription pour les enfants est fixée **au lundi à 12h00 pour le mercredi suivant.**

Par respect pour les familles qui ne pourraient disposer de place, toute inscription sera réputée définitive et ne pourra être remboursée quel que soit le motif. Les parents disposant d'avoir sur le portail famille devront l'indiquer auprès de notre secrétariat.

Tarifs :

L'organisation de l'accueil de vos enfants contraint notre association à mettre en œuvre des moyens humains et matériels importants afin de garantir la sécurité de vos enfants et celles de nos salariés. **Cependant aucune participation supplémentaire ne sera demandée.**

Modalités de paiement :

Pour limiter toute interaction entre vous et notre personnel, les paiements via le portail famille sont favorisés. Pour les paiements par autres moyens, merci de prendre rendez-vous avec notre secrétariat via le lien suivant : <https://www.centre-les-bruyeres.bzh/info-contact>

En l'absence de règlement le jour d'arrivée, votre enfant ne sera pas accepté.

Mise en œuvre et durée d'application

Ce document est rédigé pour une mise en application immédiate au regard de la situation exceptionnelle que nous vivons. Les règles et modalités de fonctionnement inscrites seront applicables jusqu'au 1^{er} décembre à minima, dans l'attente de nouvelles directives gouvernementales. En cas de non-respect des mesures ci-dessus citées d'une famille, l'association se donne le droit de refuser l'accès à notre structure pour le temps de validité de ce présent protocole, voir définitivement.

Fait à Bréal sous Montfort

Le 2 novembre 2020

Pour l'association

Mme Grossi Angélique,

Présidente,

M. Taillandier Vincent

Directeur,